

Objet : non-participation au conseil pédagogique

Monsieur le Proviseur,

Les représentants des enseignants au conseil d'administration ont attiré l'attention des différentes équipes disciplinaires sur la tenue ce mardi 23 février d'une réunion de coordonnateurs dans le cadre de la préparation de la rentrée. Il est vrai que les coordonnateurs ont déjà été réunis ces trois dernières années pour être informés de la proposition de répartition de la dotation avant passage à la commission permanente et au CA, constituant de fait un conseil pédagogique qui ne disait pas son nom. La donne a cependant changé cette année avec la réforme du lycée adoptée par décrets, le 27 janvier dernier. **Les attributions du conseil pédagogique ont été considérablement élargies** et celui-ci doit maintenant **orchestrer et mettre en œuvre cette réforme que la majorité continue à combattre**. Il doit notamment se prononcer sur la répartition des horaires en demi-classes, sur l'attribution des heures d'accompagnement « personnalisé », ainsi que sur l'attribution à une matière ou à une autre des enseignements d'exploration. Pour les équipes pédagogiques énumérées ci-dessous **il n'est pas acceptable que les disciplines soient mises en concurrence** les unes avec les autres sur la répartition de ces heures et elles **demandent le retour à des grilles horaires nationales** qui garantissent à tous les moyens de fonctionner dans de bonnes conditions et de la même façon sur tout le territoire. **Elles refusent de devoir gérer la pénurie des postes sous l'autorité du chef d'établissement et s'insurgent contre la création d'une hiérarchie intermédiaire** qui sera nommée par lui. Même si l'on ne doute pas que l'équipe de direction essaie de faire au mieux avec la dotation qui lui est octroyée, rien ne garantit le maintien des moyens dans les années à venir si ces horaires perdent leur caractère national et obligatoire. Ces équipes disciplinaires ne voient pas non plus quel progrès un tel arbitraire peut apporter à leurs conditions de travail et à leurs élèves. En outre, il semblerait que cette année les lycées aient sciemment été épargnés, du moins relativement, concernant les suppressions de postes (nous ne perdons « que » 21 HP) mais les enseignants ne sont pas dupes : **il s'agit de ne pas ajouter au mécontentement afin que la réforme soit acceptée sans trop de remous**. Les suppressions de postes planifiées par le gouvernement se feront cette année surtout en collège (alors que les effectifs augmentent) et reprendront de plus belle l'année prochaine en lycée.

Par conséquent, les équipes disciplinaires énumérées ci-dessous ont demandé à leurs coordonnateurs de ne pas se rendre à l'invitation de l'équipe de direction. Ils ont décidé de désigner deux d'entre eux pour écouter et rapporter à leurs collègues ce qui aura été exprimé par l'équipe de direction. Leur position sera celle d'observateurs et ils s'abstiendront de prendre une part active à la commission.